

[Accueil](#) > [Colmar](#) > [Agenda](#) > [Manifestations](#) > [Conférences](#)

André MALRAUX a-t-il sauvé d'un désastre le centre historique de Colmar ?

🕒 **Le 19/09/2026**

📍 **Pôle Média-Culture Edmond Gerrer (PMCEG) | Colmar**

€ **Gratuit**

André Malraux, a-t-il sauvé le centre historique de Colmar d'un désastre ?

🔍 Concert, spectacle, etc.

Aujourd'hui

Agenda

Sorties & loisirs

Actu

Artistes en tournée

le centre historique de Colmar ?



Par Michel Spitz

Architecte urbaniste, ancien Maître de Conférence à l'Ecole Nationale d'Architecture de Strasbourg, Adjoint au Maire de Colmar chargé du patrimoine et des grands projets

Samedi 19 septembre à 14h30

au PMC -1, Place de la Montagne Verte

Figure emblématique de la Culture disparue il y a soixante ans, le 23 novembre 1976, André Malraux (1901-1976) fut, tout à la fois romancier, critique d'art, penseur, homme d'action, combattant et ministre. Il est considéré par

beaucoup comme une grande conscience du XXe siècle. Prix Goncourt pour *La Condition humaine*, il a très tôt affirmé la place essentielle de l'art dans le destin de l'humanité. Devenu ministre des Affaires culturelles du général de Gaulle — un ministère créé pour lui en 1959 — il posa les fondements d'une politique culturelle inédite : préserver le patrimoine, *création et* rendre la culture accessible à tous. Les maisons de la Culture, la restauration des monuments historiques, la reconnaissance des artistes et la diffusion de l'art vivant ont durablement transformé le paysage culturel français. Pour Malraux, la culture constituait avant tout une quête de dignité et de transcendance, au cœur de l'expérience humaine.

A l'époque du ministère Malraux, le terme de patrimoine n'avait pas encore la portée qu'il a acquise aujourd'hui. Les mesures que prendra dans ce domaine le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles au début de son mandat, constituent le socle qui va permettre à ses successeurs de créer une direction du patrimoine. Le texte majeur est la loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés, appelée Loi Malraux. Elle est préparée par la prise en compte déjà effective, des abords des monuments historiques (instituée en 1943) par la réglementation concernant les sites urbains. Le risque de voir des quartiers entiers, devenus vétustes et insalubres, livrés à la pioche des démolisseurs, se combine alors avec la nécessité de se rapprocher des procédures du droit de la construction. Il s'agit de prouver qu'on peut moderniser les villes, offrir aux habitants des conditions de vie décentes sans pour autant faire tabula rasa de l'architecture ancienne : rénovation et restauration devraient donc aller de pair. Une des ambitions constantes de Malraux a été de développer les liens entre conservation et création, entre connaissance et appropriation sociale. Avec l'objectif d'inscrire le patrimoine, les œuvres d'art dans l'ensemble de la vie culturelle française.

A Colmar, le « Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur » est créé par arrêté interministériel du 7 janvier 1966. Il est établi par Bertrand Monnet, architecte en chef des Monuments Historiques dès 1968. Ce plan viendra progressivement se substituer au « Plan de la rénovation urbaine des îlots défectueux de Colmar » confié en 1958 à Gustave Stoskopf, architecte Prix de Rome, inspiré des doctrines hygiénistes héritées du XIXe siècle en proposant la tabula rasa des îlots « insalubres » puis « défectueux », remplacés par des barres. C'est ainsi que naquit l'opération de « Restauration Immobilière du Quartier des Tanneurs », sauvée par la Loi du 4 août 1962. Cette Loi marque un tournant dans la protection du patrimoine architectural urbain qui passe de la protection des monuments à la protection des ensembles urbains.

Le conférencier, Michel Spitz, est architecte, urbaniste et ancien maître de conférences

des anciens thermes, le Palais Lumière à Evian, de la restauration du Monument National de la Grande Guerre du Hartmannswillerkopf et du Palais des Fêtes de Strasbourg, salle de concert historique de la capitale européenne.

Renseignements

📍 Pôle Média-Culture Edmond Gerrer (PMCEG) - Colmar
68000 Colmar

Contacts :

[Facebook](#)

Dates et horaires :

Samedi 19 Septembre 2026 de 14h30 à 16h30

Tarifs :

Gratuit